

Informations de base	
2024/2954(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Nécessité d'adopter un accord international ambitieux et juridiquement contraignant sur la pollution par les plastiques, y compris dans le milieu marin Subject 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2954(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée